



**BANQUE MONDIALE**

Bureau régional (Sénégal, Cap-Vert, Gambie, Guinée-Bissau, Mauritanie)

## **Cadre d'Analyse de la Gouvernance Foncière (CAGF/LGAF) : Application au Sénégal. Atelier de Validation Technique des Résultats de l'Etude**

---

### **Termes de Référence**

Le Cadre d'Analyse de la Gouvernance Foncière (CAGF/LGAF) est un outil élaboré par la Banque mondiale dans le cadre d'un partenariat avec la FAO, l'ONU-Habitat, le FIDA, l'IFPRI, l'Union Africaine et des Agences de développement bilatérales en 2011. Le CAGF est un outil de diagnostic et d'analyse qui permet d'évaluer le statut de la gouvernance foncière d'un pays et donc les politiques et les pratiques foncières. Il s'agit d'un processus participatif qui s'appuie de manière systématique sur le savoir-faire local et sur des données existantes.

Le CAGF concentre les analyses autour de vingt et un indicateurs de gouvernance foncière (IGF) regroupés en cinq grands modules ou thématiques portant sur: (i) la tenure foncière ou le cadre juridique et institutionnel ; (ii) la planification de l'utilisation du sol, la gestion des terres et la fiscalité foncière ; (iii) la gestion des terres publiques ; (iv) l'accès public aux informations foncières ; et (v) la résolution des litiges et la gestion des conflits. Ces thèmes peuvent être complétés par des modules facultatifs couvrant d'autres thèmes (les acquisitions de terres à grande échelle, la gouvernance forestière ...). Le CAGF donne une vision synoptique de ces thèmes qui, dans le passé ont souvent fait l'objet d'un traitement individuel distinct.

Le processus participatif du CAGF permet d'établir un consensus et de définir des actions prioritaires concernant (i) les données manquantes pourtant pertinentes pour la gouvernance foncière; (ii) les domaines susceptibles de faire l'objet d'une réforme réglementaire ou institutionnelle, les pilotes de nouvelles approches, et les interventions visant à améliorer la gouvernance foncière à une plus grande échelle ; et (iii) les critères permettant d'évaluer l'efficacité de ces mesures. Le CAGF contribue à mettre en place une structure et un processus permettant de suivre dans le temps et de manière systématique les progrès accomplis dans l'amélioration de la gouvernance foncière.

Eu égard à l'importance de cet outil d'une efficacité éprouvée, la Banque mondiale avait contracté les services d'un groupe d'experts fonciers de l'Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR) et d'un leader paysan, secrétaire général de la Fédération des

Organisations Non Gouvernementales du Sénégal (FONGS) en tant que coordonnateur national du processus, pour la mise en œuvre du CAGF au Sénégal.

Pour chaque thématique, les indicateurs définis ont été renseignés par des experts nationaux à travers des panels conduits sur la base d'une note introductive. Chaque panel est sanctionné par la production d'un aide-mémoire contribuant à documenter le rapport national du CAGF produit par les consultants.

Le présent atelier intervient au terme des différents panels et a pour objectif d'assurer un partage et une validation technique des résultats du processus d'analyse de la gouvernance foncière avec l'ensemble des partenaires au développement s'intéressant à cette problématique. Il est attendu de l'atelier, des recommandations pratiques et planifiées sous forme de plan d'actions en vue de baliser aux autorités politiques les bases d'une réforme foncière concertée et consensuelle.

**Lieu et durée de l'atelier**

L'atelier se déroulera à Dakar, à l'hôtel Radisson Blu, les 07 et 08 mai 2013.

## Agenda de l'atelier

Horaires	Programme
	<b>Mardi 07 Mai 2013</b>
	<i><b>Session 1 : Cérémonie d'ouverture</b></i>
09.00 – 09.15	Mot de bienvenue et note introductive de la Banque Mondiale
09.15 – 09.30	Allocutions d'ouverture des Présidents de la FONGS et de l'IPAR
09.30 - 09.45	Allocution d'Ouverture du Gouvernement
	<i><b>Session 2 : Présentation des résultats de LGAF</b></i>
09.45 – 10.00	Présentation du Cadre d'Analyse de la Gouvernance Foncière (CAGF/LGAF) : outil de diagnostic et d'analyse
10.00 – 10.15	Pause-café
10.15 – 13.00	Cadre de l'Analyse de la Gouvernance Foncière au Sénégal : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation des résultats des thèmes portant sur: tenures foncières, administration et gestion des terres publiques</li> <li>• Discussions</li> </ul>
13.00 – 14.00	Pause déjeuner
14.00 – 16.30	Cadre de l'Analyse de la Gouvernance Foncière au Sénégal : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation des résultats des thèmes portant sur: planification, conflits, acquisition des terres à grande échelle</li> <li>• Présentation des TDR des groupes de travail et répartition des groupes</li> </ul>
16.30 – 17.00	
	<b>Mercredi 08 Mai 2013</b>
	<i><b>Session 3 : Travaux de groupe</b></i>
09.00 – 11.00	Travaux de groupe sur les 6 thèmes
11.00 – 11.15	Pause café
11.15 - 12.30	Restitutions des travaux de groupes et débats en plénière
	<i><b>Session 4 : Elaboration de plan d'actions</b></i>
12.30 - 13.30	Travaux de groupe sur le plan d'actions
13.30 – 14.30	Pause déjeuner
14.30 – 16.00	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restitution du plan d'action</li> <li>• Débat général</li> </ul>
	<i><b>Session 5 : Cérémonie de clôture</b></i>
16.00 – 17.00	Conclusions et Clôture <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation du rapport final de l'atelier</li> <li>• Mot du Coordonnateur national</li> <li>• Mot du Président de l'IPAR</li> <li>• Mot de la Directrice résidente de la BM</li> <li>• Discours de clôture du Président de la commission sur la Réforme foncière</li> </ul>

# Participants

## **Ministères, Directions Techniques et Projets**

1. Représentant du Ministre de l'Économie et des Finances
2. Représentant du Ministre de l'Agriculture et de l'Équipement Rural
3. Représentant du Ministre de la Justice, Garde des Sceaux
4. Représentant du Ministre de l'Écologie et de la Protection de la Nature
5. Représentant du Ministre de l'Aménagement du territoire et des Collectivités locales
6. Représentant du Ministre de l'Élevage
7. La commission nationale de la réforme foncière
8. Le directeur des impôts et domaines
9. Le directeur de la DAPS
10. La Stratégie de la Croissance Accélérée (SCA)
11. L'agence nationale de l'aménagement du territoire
12. Le programme d'appui aux communautés rurales (PACR)
13. PDMAS (Projet de Développement des Marchés Agricoles du Sénégal)
14. WAAPP/PPAO (Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest)
15. MCA (Millennium Challenge Account)
16. APIX

## **Universités et Institutions de Recherche et Développement:**

17. UCAD (Université Cheikh Anta Diop de Dakar)
18. UGB (Université Gaston Berger de Saint-Louis)
19. ENSA (Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture / Université de Thiès)
20. Université de Thiès
21. Le Directeur Général de l'ISRA (Institut Sénégalais de Recherche Agricole)
22. Le Directeur Général de l'ANCAR (Agence National du Conseil Agricole et Rural)
23. Le Directeur Général de la SAED (Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal et des Vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé)
24. Le Directeur Général de la SODEFITEX (Société de Développement des Fibres Textiles)
25. M. Moustapha NGAÏDO, professeur à l'université

## **Organisations de Producteurs :**

26. FONGS Action paysanne (Fédération des Organisations Non Gouvernementales du Sénégal)
27. CNCR (Cadre National de Concertation des Ruraux)
28. ASPRODEB (Association pour le Développement à la Base)
29. L'association des riziculteurs du Sénégal
30. Organisations Paysanne Féminines (Vallée, Notto, Niayes)
31. Le SYNAEP JAPANDO
32. L'union nationale 3P
33. La force paysanne
34. La confédération paysanne
35. Le DINFEL

### **Partenaires Techniques et Financiers**

36. USAID
37. Union Européenne
38. FIDA
39. FAO
40. AFD (Agence Française de Développement)
41. JICA (Coopération Japonaise)
42. Coopération Espagnole
43. Coopération Canadienne
44. PNUD
45. UNIFEM
46. CNCAS (Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal)

### **Organisations de la Société Civile :**

47. L'ordre des avocats
  48. L'Association des Juristes Sénégalaises (AJS)
  49. L'association des urbanistes du Sénégal
  50. La chambre des notaires
  51. L'ordre des architectes
  52. L'ordre des géomètres
  53. Un expert en urbanisme (M. Seydou SY SALL, ex ministre)
  54. L'association nationale des présidents de conseil régional
  55. L'association nationale des maires du Sénégal
  56. L'association nationale des présidents de conseil rural
  57. L'Association des Femmes de l'Afrique de l'Ouest (AFAO)
  58. L'Association des femmes Africaines pour la Recherche et le Développement (AFARD)
  59. ONG ENDA Diapol
  60. ONG ENDA Pronat
  61. L'UNCAS
  62. Le CONGAD
  63. Action Aid
  64. L'IED Sénégal
  65. La CICODEV
  66. OXFAM NOVIB
  67. Le RADI
  68. Le RADDHO
  69. Le forum civil
  70. Le CRAFS
  71. Le SYMPICS
  72. La fondation « Droit à la ville »
  73. L'UNACOIS (Union Nationale des Commerçants et Industriels du Sénégal)
  74. Point focal LPI/Union Africaine
- Presse (RTS, 2STV, WALF/TV, TFM ...; Soleil, Obs, Walf, Quotidien ...)**